



Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 77



CAPD du jeudi 11 avril 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous commençons notre déclaration par l'examen des demandes d'entrée et de maintien sur poste aménagé de courte ou longue durée.

Nous renouvelons nos alertes sur les conséquences de la dégradation des conditions de travail sur la santé des personnels (effectifs de plus en plus importants dans certaines classes, surcharge de travail, RASED trop réduit, réformes permanentes, inclusion des élèves sans les moyens nécessaires et cette liste n'est pas exhaustive...).

Le SNUipp-FSU 77 souhaite vous alerter, Madame l'Inspectrice d'Académie sur :

- la gestion des élèves hautement perturbateurs : de nombreuses écoles de Seine-et-Marne sont actuellement mises à mal. Nous vous rappelons la nécessité d'apporter à nos collègues et à tous les élèves des réponses qui permettent de concilier ces droits fondamentaux : celui de l'école inclusive et celui de la protection de la santé des personnels, mais aussi des autres élèves. Un nombre considérable de situations amène une réelle altération des conditions de travail. Comment pourrait-on justifier l'inclusion systématique si nous constatons que certains élèves sont mieux à même de développer des compétences sociales et culturelles dans un autre contexte que celui de la classe ordinaire ? Au delà des types de procédures mises en place de façon institutionnelle, il est urgent d'apporter une autre réponse à nos collègues : d'abord, en reconnaissant ouvertement la souffrance des collègues, ensuite en mettant en place les moyens indispensables à la scolarisation de tous les élèves, enfin en faisant remonter les difficultés à un niveau supérieur - et en associant nos collègues à cette démarche.
- le manque de moyen en termes d'accompagnement auprès des enfants handicapés. Des centaines d'élèves n'ont pas d'AVS sur l'académie alors que nous savons que des personnes CUI n'ont pas eu de contrat reconduit en tant qu'AESH..

La restriction des droits des personnels, qu'il s'agisse des détachements, demandes de disponibilité, temps partiel, autorisations d'absence, dégrade aussi les conditions de travail et laisse nos collègues sans perspective. Aujourd'hui, avoir un poste définitif au mouvement semble être l'apogée de la mobilité de nos collègues...

De nombreux collègues, dont l'état de santé se détériore, n'obtiennent pas de soutien suffisamment tôt. Il faut qu'une réelle prévention se mette en place dans notre institution afin que nous n'arrivions

pas à des situations de grande détresse qui entraînent des séquelles sur la santé des personnels plus importantes et plus longues à guérir.

Cet état de fait est dû entre autres à une médecine de prévention sinistrée dans notre institution. Obtenir un rendez-vous auprès de la médecine de prévention pour les personnels, même avec une RQTH, est un vrai parcours du combattant. Ainsi, certains collègues en absence d'aménagement de leur poste de travail essaient de tenir, ce qui dégrade leur santé, ils cumulent alors les congés de maladie ordinaire, voire passent en congés de longue maladie ou de longue durée.

De plus, les dispositifs permettant d'éviter une dégradation de la santé des personnels sont insuffisants notamment les PACD, PALD, les allègements de service, les mi-temps thérapeutiques.

Le descriptif chiffré, des entrées et sorties, montre les difficultés dans lesquelles nous allons étudier les situations. Comment répondre aux demandes des personnels qui ont totalement le profil pour occuper un poste adapté : projet professionnel, amélioration de leur santé quand il faut étudier les dossiers dans une enveloppe qui reste de seulement 59 postes pour les 3 départements depuis de nombreuses années ?

Il s'agit donc d'ajuster le nombre de postes adaptés à la légitimité de la demande. Nous ne pouvons répondre qu'à la question : le personnel relève-t-il d'un poste adapté oui ou non ?

Plusieurs situations sont le résultat d'un métier complexe à exercer qui peut conduire au burn out. Après une période de soins et de prise de distance, ces personnels sont à la recherche d'une réorientation professionnelle. C'est un des objectifs des postes adaptés. Chaque réponse doit donc être individualisée.

Il faudrait donc intégrer dans les réponses apportées toutes les solutions qui permettraient à nos collègues de mieux aller et d'envisager l'exercice d'une nouvelle profession.

La question de moyens insuffisants n'est pas acceptable. C'est à Monsieur le Recteur de définir la politique menée en faveur des personnels et des solutions peuvent être trouvées sans impacter le budget.

L'absence de tenue de comité médical et de commission de réforme en Seine-et-Marne va mettre de nombreux agents dans une situation impossible tant sur le plan financier que médical. Nous avons alerté Madame la Préfète à ce sujet. Quelles actions menez-vous pour sortir de cette impasse? Comment se passe la gestion des collègues arrivant au terme de leur droit?

C'est pourquoi, les représentants du personnel du SNUipp-FSU 77, inquiets quant à la dégradation de la santé des personnels, demandent que des moyens plus importants soient alloués pour que tous les personnels qui relèvent d'un poste adapté obtiennent satisfaction.

Avant d'évoquer les difficultés que rencontrent nos collègues pour participer au mouvement, nous tenions à vous exprimer notre extrême inquiétude et notre farouche opposition au projet de loi dite de « L'école de la confiance ».

Il s'agirait donc de la confiance. Mais la confiance ne s'entend que si elle est réciproque. Et dans cette école que nous propose Monsieur le Ministre, nous n'y voyons que défiance et autoritarisme. La loi qu'il nous impose, sans négociations avec les organisations syndicales ni véritables débats parlementaires, est un empilement de mesures disparates qui ne s'attaquent pas aux inégalités scolaires et qui risquent même de les aggraver. Lui qui avait pourtant promis de ne pas en faire, nous

propose une Loi qui fait l'unanimité contre elle et ne présente aucune vision explicite de l'école en dehors d'une volonté de contrôle en ignorant les grands défis auxquelles elle est confrontée. Après avoir pris soin, dès le premier article de museler l'expression citoyenne des enseignants, le projet de loi «confiance» décline une série de mesures qui risquent de bouleverser profondément l'école et le travail des enseignants : - Cadeaux financiers au privé sous couvert de scolarisation obligatoire dès 3 ans, - Retour des écoles du socle sous un nouveau label, les Établissements publics des savoirs fondamentaux - Assujettissement des écoles au second degré avec refonte de la Direction d'École mise sous la tutelle des Principaux de collège, - Pseudo-ouverture à l'expérimentation dissimulant la main mise d'associations complices du pouvoir sur le système éducatif et la destruction du caractère national de l'école - Suppression des ESPE et création des INSP sous contrôle du ministère instaurant la fin d'une formation indépendante - Recrutement à bas coûts de remplaçants pas encore formés, - Fin de l'évaluation indépendante du système scolaire et mise en concurrence permanente des personnes, des écoles et des établissements - Reprise en main des CDEN....

Pour toutes ces raisons, nous soutenons et appelons l'ensemble des enseignants, parents et usagers à venir manifester le samedi 13 avril dans plusieurs villes de Seine et Marne.

Pour finir, nous attirons votre attention sur la confusion qui règne en cette période de mouvement. Nos collègues viennent d'apprendre des fermetures de classe non annoncées lors des instances paritaires comme à la maternelle de Vernou-La-Celle. La publication des postes dédoublés créent beaucoup de confusion, notamment dans les équipes pédagogiques. La différence entre les vœux larges et les vœux géographiques est pour le moins opaque.

Pour les vœux larges, nous ne comprenons pas l'impossibilité de formuler un sous-mug. Quelle similitude dans le mug ASH entre un poste de maître E et un poste d'éducateur en EREA? Cela va amener peut-être certains de nos collègues à privilégier des stratégies d'évitement.

Enfin lundi 8 avril, nous étions au troisième envoi de liste des postes alors que la carte des 14 zones infra-départementales concernant les vœux larges n'est toujours pas en ligne. Ces multiples envois génèrent de la confusion tant pour les participants que pour les écoles. Nous demandons un délai supplémentaire d'ouverture du serveur pour la saisie et une nécessaire clarification pour tous les collègues.